

Projet éolien Les Cœurs de Bœuf

Saint-Georges-sur-Arnon - Lettre d'information n°4 Février 2025

Madame, Monsieur,

Pour rappel, un dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé le 26 décembre 2023 en Préfecture de l'Indre et est actuellement en cours d'instruction par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Cette année, plusieurs ajustements ont été réalisés afin de répondre aux différentes contraintes du secteur, et notamment aux recommandations de l'armée. Les modifications effectuées incluent la suppression d'une éolienne et la réduction de la taille des 6 éoliennes restantes, passant à maximum 150 mètres de hauteur en bout de pales.

Suite au dépôt des compléments, si notre dossier est jugé complet et recevable, une nouvelle étape importante de l'instruction du dossier s'ouvrira : celle de l'enquête publique durant laquelle vous pourrez donner votre avis !

Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes dès que de nouvelles informations seront disponibles.

À bientôt !



Jacques Germain

Chef de projets éoliens
jacques.germain@rwe.com

Retrouvez toutes les informations sur le projet :
saintgeorgessurarnon.projet-eolien.com

Chiffres clés du projet



6

éoliennes

Le projet éolien est composé de 6 éoliennes de 150 mètres maximum en bout de pale.



10 100

foyers

Un parc éolien de 6 éoliennes produira l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 10 000 foyers environ.



25.2

MW

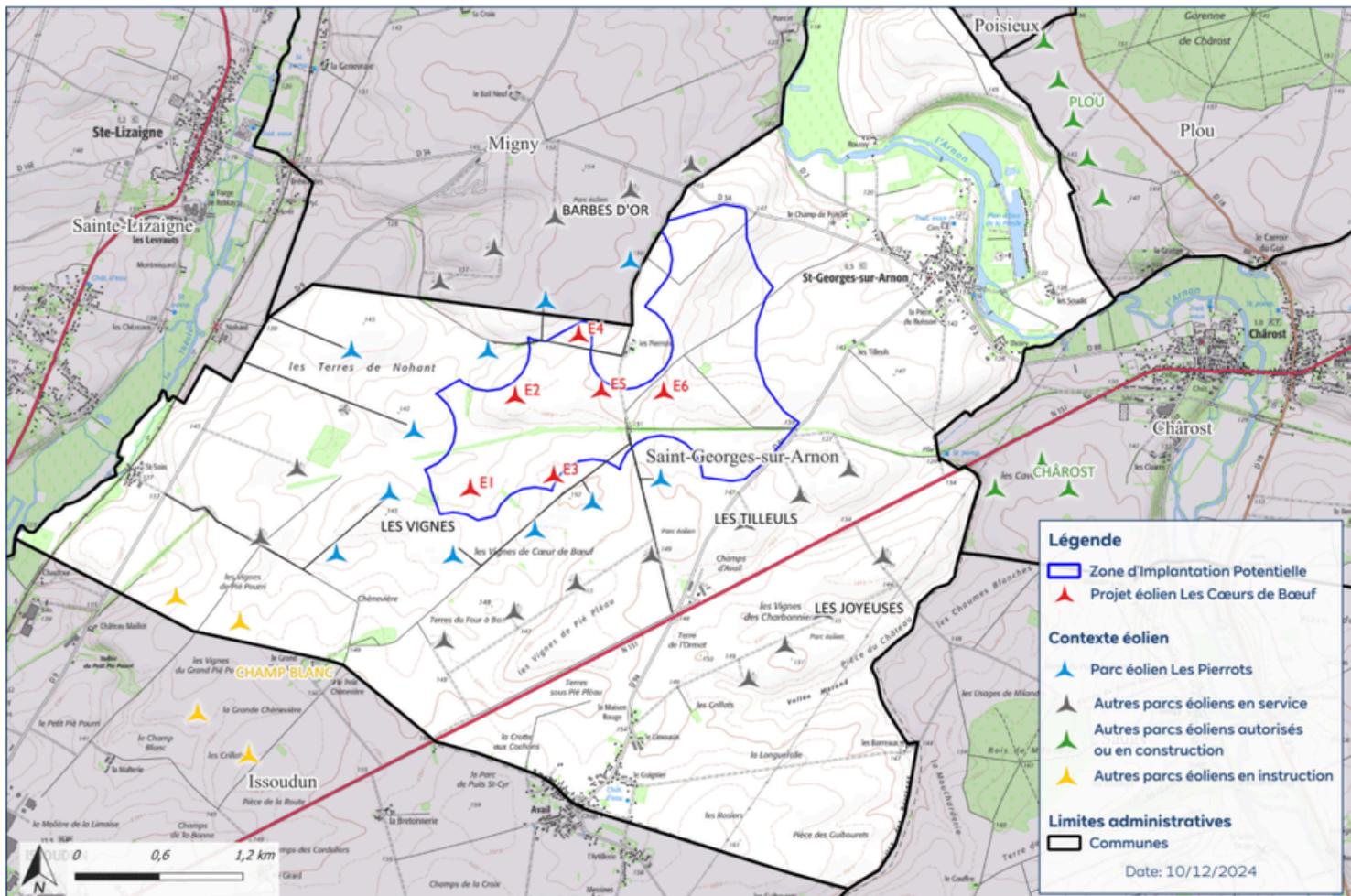
Puissance maximale du parc éolien

Le projet finalisé

Où se situe le projet ?

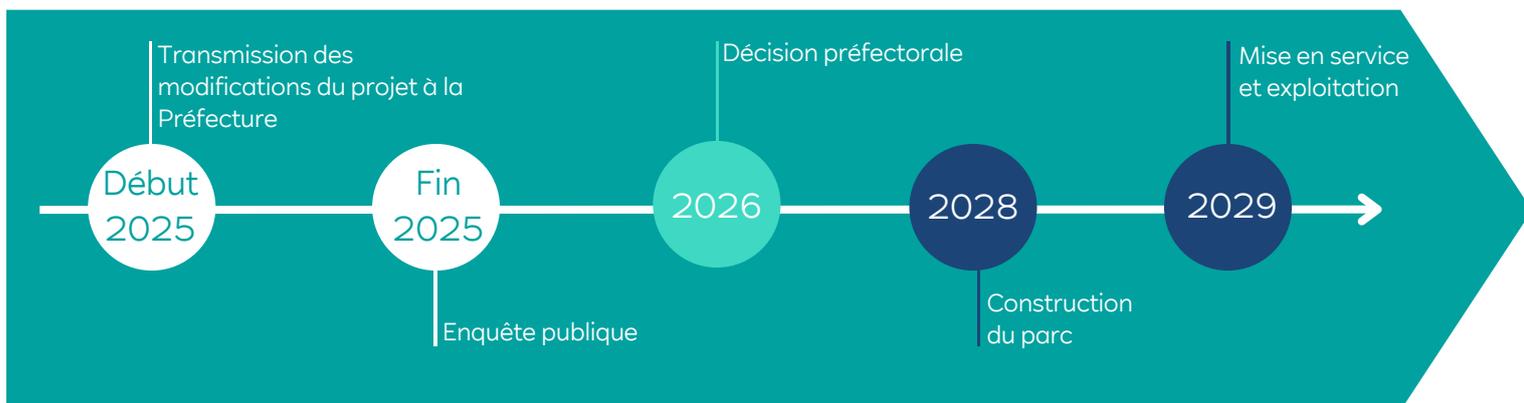
PROJET EOLIEN LES CŒURS DE BŒUF

RWE



L'implantation retenue est composée de 6 éoliennes disposées sur un axe Ouest-Est. Celle-ci a été déterminée notamment par les contraintes techniques de la zone d'études (maximisation de l'éloignement aux habitations, éloignement aux faisceaux hertziens,...) mais également par la prise en compte des sensibilités environnementales et paysagères du territoire. Les éoliennes se trouveront à plus d'1,3 km du bourg de Saint-Georges-sur-Arnon.

Les prochaines étapes du projet



Les retombées pour votre territoire

Des bénéfices multiples

Le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc.

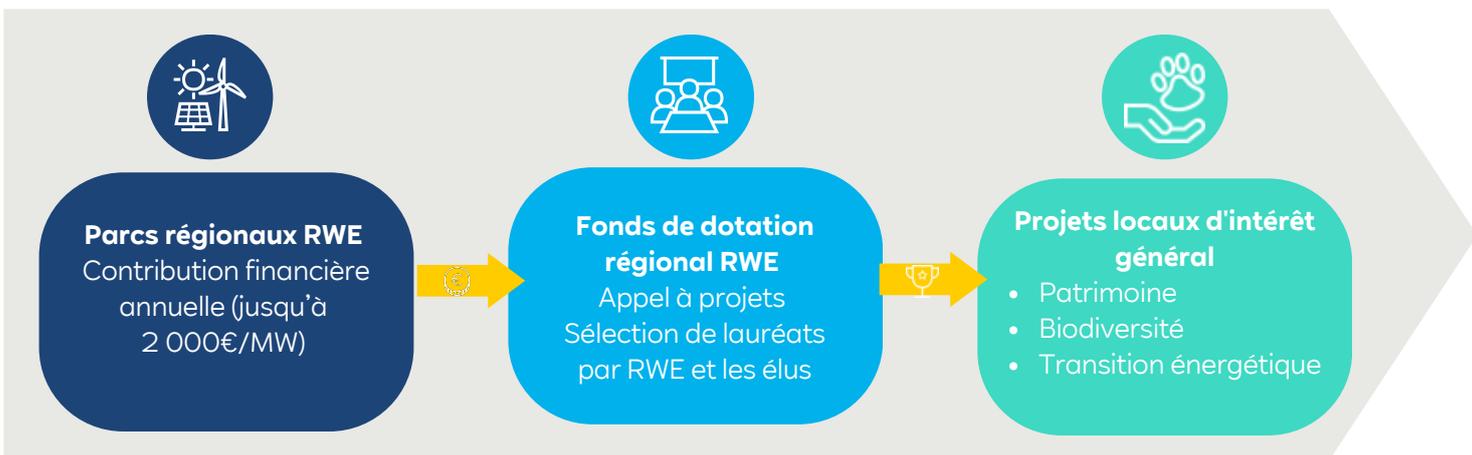
Retombées fiscales* annuelles pour un projet éolien de 21,6 MW :

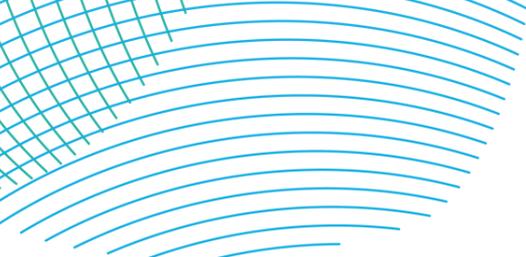
Commune de Saint-Georges-sur-Arnon	59 600 € / an
Communauté de Communes du Pays d'Issoudun	96 700 € / an
Département de l'Indre	54 200 € / an

*Simulations estimatives réalisées en janvier 2025, basé sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr)

Le Fonds de dotation RWE

RWE abonde également un fonds régional, grâce à la valeur créée par les parcs de la région Centre Val-de-Loire. Celui-ci permettra de financer des projets associatifs en lien avec la protection de la biodiversité, la transition énergétique, ou la sauvegarde du patrimoine. Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.





Vos questions sur le projet

Cette page répond aux questions qui ont été posées lors des événements de concertation.

Les parcs éoliens produisent-ils des nuisances sonores ?

La distance réglementaire d'au moins 500m entre la première habitation et l'éolienne garantit que le niveau de bruit reste relativement faible, de l'ordre de 35 décibels (db), ce qui équivaut au bruit émis dans une chambre à coucher. De plus, la réglementation impose aux parcs éoliens ne pas dépasser un niveau de bruit supérieur à 5 db le jour et 3 db la nuit par rapport au bruit existant auparavant. La valeur de 35 db représente un niveau de bruit très faible (proches du silence). Par comparaison, le bruit émis par la rue d'une agglomération à l'intérieur d'une habitation, lorsque la fenêtre d'une pièce est ouverte, représente en moyenne 60 db et celui d'une voiture à essence en mouvement en moyenne 80 db.

L'éolien en 10 questions ADEME

Qu'en est-il des contrôles acoustiques ?

L'objectif est de renforcer les contrôles pour garantir la conformité des parcs éoliens avec la réglementation :

- Contrôle systématique du bruit à la mise en service du parc.
- En cas de dépassement des seuils et de non conformité, l'État pourra ordonner des plans de bridage (ralentissement ou arrêt de tout ou partie des éoliennes d'un parc) complémentaires pour garantir la tranquillité des riverains.

Une éolienne se recycle-t-elle ?

Aujourd'hui, environ 80% de la masse d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande non négligeable. Après le démantèlement l'intégralité de la fondation sera excavée par le propriétaire du parc éolien et le béton armé pourra être facilement valorisé dans le secteur de la construction. Seules les pales des éoliennes sont plus difficiles à recycler. Elles peuvent tout de même être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs ...).

L'éolien en 10 questions ADEME

Les éoliennes ne tournent pas tout le temps. Sont-elles rentables ?

Les éoliennes fonctionnent en moyenne 85% du temps pour des vitesses comprises entre 10km/h et 90km/h. Le facteur de charge – c'est-à-dire le ratio entre l'énergie que produit une éolienne pendant un an et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale – se situe entre 22% et 25% (source RTE). Garantir un tel niveau de facteur de charge moyen est un des paramètres importants de la rentabilité d'un projet. De plus, si l'énergie du vent est variable, elle est en partie prévisible. L'utilisation des données météorologiques permet de prévoir la production éolienne et d'accroître, d'un côté, la proportion d'éolien intégré au réseau et de l'autre, de diminuer le recours aux centrales thermiques à flamme.